



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention parking Collège Les Saints-Anges

DEL-2018-056

Numéro de la délibération : 2018/056

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 23/04/2018

Date de convocation du conseil : 23/04/2018

Date d'affichage de la convocation : 17/04/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Soizic PERRAULT, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Eddy RENAULT par M. Michel JARNIGON

Étaient absentes excusées : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Françoise RAMEL

Convention parking Collège Les Saints-Anges

Rapport de Jacques PERAN

Le Collège Les Saints-Anges dispose d'un parking privé en centre-ville – Rue Jean-Marie De Lamennais, de 60 places, qui restent non utilisées hors des périodes scolaires.

Depuis 2015, la ville de Pontivy conventionne avec le collège Les Saints-Anges pour mettre à disposition ce parking lors du Marché de Noël, à l'attention des commerçants du centre-ville.

Ce parking répondant aux attentes des commerçants, qui y voient la possibilité de désengorger le centre-ville en libérant des places de parking, il est proposé d'étendre cette convention à tous les samedis durant l'année, hors portes ouvertes du collège.

A noter que cette mise à disposition reste exclusivement réservée aux commerçants du centre-ville. La contrepartie financière est prise en charge totalement par la ville de Pontivy à hauteur de 1 060 € par an.

Enfin, la reconduction de la convention ne sera validée qu'au regard de la fréquentation constatée des commerçants.

Nous vous proposons :

d' autoriser Madame la Maire à signer cette convention avec le Collège Les Saints-Anges.

La délibération par 27 voix pour et 4 abstentions

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET

Se sont abstenus : M. Loïc BURBAN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence LORANS, M. Christophe MARCHAND.

Fait à Pontivy, le 24 avril 2018

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DU COLLEGE DES SAINTS-ANGES

Entre les soussignés :

la Ville de Pontivy représentée par sa Maire , Christine LE STRAT,

D'une part,

Et,

Le Collège des Saints-Anges représenté par son directeur Hervé PETIT

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En vue de permettre le stationnement des commerçants durant les samedis, le Collège des Saints-Anges met à disposition de la Ville de Pontivy, à titre précaire et révocable, le parking dont l'accès se fait par la rue Jean-Marie de Lamennais.

Article 2 - Durée de la mise à disposition

La présente mise à disposition est consentie pour une durée d'un an renouvelable tacitement à compter du samedi 28 avril 2018.

Article 3 - Charges et conditions

La ville de Pontivy s'engage :

- durant toute la période de mise à disposition, à faire respecter les règles de sécurité par les occupants
- à réparer les dégâts matériels éventuellement commis par elle même ou toute personne morale ou physique intervenant par elle ou missionnée par elle sur la voirie ou les réseaux
- à diffuser l'information sur la disponibilité de ce parking les samedis à compter du 28 avril exclusivement aux commerçants de centre-ville. L'information sera également diffusée pour les deux dimanches précédant les fêtes de Noël (période d'ouverture des magasins)

Le Collège des Saints-Anges s'engage :

- à ouvrir le parking les samedis de 8 heures à 20 heures
- à ouvrir le parking les deux dimanches précédant Noël
- à communiquer le code d'accès pour l'ouverture de la barrière automatique

Article 4 - Dispositions financières

Le parking, objet de la présente convention, est mis à disposition en contrepartie d'une redevance versée par la ville d'un montant de 1 060 € TTC.

Article 5- Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

Par le Collège des Saints-Anges sur simple demande écrite :

- en cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou de l'ordre public
- si les lieux mis à disposition sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Par la Ville de Pontivy en cas de force majeure dûment constatée ou si l'objet de la mise à disposition devenait inapproprié.

Article 6-Assurance

La Ville de Pontivy déclare avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages de tout nature résultant de l'occupation du parking objet de la convention.

Fait à Pontivy,

Le

Pour la Ville de Pontivy

Christine LE STRAT
Maire de Pontivy

Pour le Collège des Saints-Anges

Hervé PETIT
Directeur